



Cigarette interdite dans les parcs de New York

Rubrique : actualités - Date : jeudi 3 février 2011

Une dépêche reuters indique que Le conseil municipal de New York a adopté mercredi une mesure interdisant de fumer dans les parcs, sur les plages et dans les lieux publics de plein air.

Par 36 voix contre 12, les élus municipaux se sont prononcés en faveur d'une extension de l'interdiction de consommer du tabac dans les restaurants et dans les bars.

Le maire de la ville, Michael Bloomberg, a précisé qu'il signerait la décision et qu'elle entrerait en vigueur dans un délai de 90 jours..

Les personnels chargés de la surveillance des parcs auront pour mission de faire respecter la mesure. Ils devront d'abord donner un avertissement aux contrevenants avant d'imposer une amende de 50 dollars.

L'interdiction s'étend jusqu'aux trottoirs et aux zones piétonnières. New York s'aligne ainsi sur la position de Chicago et de San Francisco qui mènent une lutte contre le tabagisme passif dans les lieux publics.

Lire la dépêche complète : <http://www.lepoint.fr/fil-info-reut...>